

PA 2014-17: place à la mise en œuvre

A U S O M M A I R E

L'édito: PA 14 - 17, des
opportunités à saisir! 1

La Politique agricole
est tracée, un référendum
serait absurde 1

Le canton durcit le ton
envers les gens du voyage 1

L'Observatoire écono-
mique montre une accéléra-
tion de l'exode rural 2

Les mesures pour la
qualité du paysage inté-
ressent les agriculteurs 3

UMOS: la nouvelle poli-
tique agricole va boulever-
ser les normes 3

Se diversifier et utiliser
l'énergie du bois pour
chauffer le voisinage 4

Tour d'horizon des
besoins et apports en eau
d'irrigation 4

«Le changement
est la seule
constante de la vie,
mais il fait peur,
et c'est bien normal.
Le changement,
offre aussi
des opportunités.
Sachons les saisir!»

Crédit infos

ATTENTION!
dès le 01.01.14

**Nouvelle définition
des facteurs UMOS
pour reprendre une
entreprise à la valeur
de rendement**

Office de
crédit agricole

Jordils 3 - CP 128
1000 Lausanne 6
Tél. 021 614 24 33
Fax 021 614 25 01
oca@prometerre.ch

LUC
THOMAS



Vincent Bolly

En chantier au Parlement depuis septembre 2012, PA 2014-17 est désormais sous toit. Sauf à ce que la Chambre suisse d'agriculture de l'USP décide en avril prochain du lancement d'un référendum, ce qui paraît peu probable, la nouvelle loi fédérale sur l'agriculture entrera en vigueur comme prévu au 1^{er} janvier 2014. D'ici là, point de répit pour la défense professionnelle, qui va devoir suivre de près l'élaboration des nombreuses ordonnances d'application.

Sur l'orientation à donner à la future politique agricole, les Chambres fédérales ont largement soutenu le projet gouvernemental qui se caractérise par un transfert massif des paiements directs généraux sur des paiements ciblés à buts écologique, éthologique et paysager. Cette redistribution permettra-t-elle, comme le prétend le Conseil fédéral, de faire émerger une agriculture produisant davantage, de façon encore plus écologique et avec de meilleurs revenus? Nous en doutons, mais l'avenir le dira.

Cet aspect de la révision mis à part, le Parlement a aussi entendu et donné

suite à quelques-unes des revendications importantes de la profession. L'augmentation du crédit-cadre de 160 millions, tout d'abord, devrait permettre de maintenir une politique d'aide aux investissements digne de ce nom. Pour notre canton qui, par son Office de crédit agricole, mène dans ce domaine une politique très active, cette rallonge est essentielle. Il faut se féliciter également de la réduction de 20 à 10 % du taux de financement cantonal de certaines contributions, réduction obtenue grâce à la pugnacité de quelques organisations agricoles, dont Prométeerre. Cet abais-

sement de taux va réduire la facture de la nouvelle politique agricole à charge de notre canton de plusieurs millions. Espérons que nos autorités sauront s'en souvenir lors de l'adoption des prochains budgets agricoles. Ces prochaines semaines, Prométeerre va s'engager activement dans les groupes de travail mis sur pied par l'OFAG pour élaborer les mesures d'application de PA 2014-17. Cette ultime étape n'est pas la moins importante tant il est vrai que le cadre fixé par la nouvelle loi donne une marge de manœuvre qu'il s'agit d'exploiter à bon escient.

Le canton durcit le ton face aux gens du voyage

JACQUES-
HENRI
ADDOR



Dany Schoer

Les gens du voyage laissent derrière leurs caravanes et leurs grosses limousines autant de souvenirs désagréables que d'immondices nauséabonds et polluants. Attirés par la situation économique de la Suisse, tout spécialement de l'arc lémanique, ils seront cette année encore plus nombreux, selon les autorités cantonales. D'une part, la libre circulation des personnes les autorise à passer en Suisse; d'autre part, les instances en charge de la sécurité doivent appliquer les règles, les lois et faire respecter l'état de droit – sans écarter pour autant le problème humain. C'est pourquoi les autorités cantonales vaudoises ont mis en place de nouvelles directives pour lutter contre l'augmentation des

En 2009, les gens du voyage, principalement des Roms français, ont passé 5 300 nuitées sur les emplacements réservés de Payerne et de Rennaz. En 2012, ce chiffre a bondi à 12 000. Le Canton de Vaud vient d'édicter de nouvelles directives sur l'utilisation des terrains et de prendre des mesures urgentes pour contenir les problèmes.

stationnements illicites et des infractions commises par les gens du voyage (dommages à la propriété, violations de domicile, atteintes à l'environnement, entraves à la circulation publique, etc.). En particulier, et c'est là une nouvelle disposition, un ordre d'évacuation signé par un magistrat (un préfet en l'occurrence) pourra être aussitôt exécuté par la gendarmerie, sans nécessiter l'ouverture d'une procédure judiciaire comme jusqu'ici. Relevant du droit civil, cet ordre d'évacuation pourra tomber dans la journée. L'ayant-droit (propriétaire, fermier, locataire) du terrain aura dû en faire la demande au préalable. Dans le cadre d'une dénonciation, relevant donc du droit pénal, la gendarmerie

procédera par ailleurs à la perception systématique de garanties d'amendes. L'expérience a en effet montré que les gens du voyage étaient particulièrement lents à décamper dès lors qu'ils étaient verbalisés. Les montants des amendes seront publiés prochainement.

• **Nouveau médiateur:** le préfet Etienne Roy succède à Pierrette Roulet-Grin, comme nouveau médiateur chargé des relations avec les gens du voyage.

LES GENS DU VOYAGE DÉBARQUENT. QUE FAIRE ?

- Lorsqu'une occupation de terrain illicite est constatée, la signaler immédiatement aux forces de l'ordre en téléphonant à la police (N° 117).
- Ne pas entrer en discussions ou négociations seul(e) face à un groupe de gens du voyage.
- Ne pas accepter d'argent. Dès le moment qu'ils ont déboursé une certaine somme d'argent, les gens du voyage ont tendance à penser que tout leur est permis.
- Ne pas faire d'affaires avec les gens du voyage.
- Ne pas leur confier de travaux. Tant qu'ils trouveront du travail (peinture en bâtiment, nettoyage de toitures ou de terrasses, aiguisage, entretien d'outils,...), les gens du voyage reviendront.



Laurent Gillieron - Keystone

Le passage des gens du voyage et leur stationnement posent régulièrement des problèmes.

YVES
PELLAUX



Vincent Bolly

PA 14 - 17, des opportunités à saisir!

Les débats parlementaires sur la PA 14-17 sont terminés, le dossier est désormais bouclé. Beaucoup de mes collègues responsables d'organisations agricoles se sont déjà exprimés sur les décisions du Parlement, allant du pessimisme au catastrophisme. Mon côté optimiste me fait voir plutôt le verre à moitié plein que celui à moitié vide.

Lors de ce débat, la grande victoire de l'agriculture, c'est le montant du crédit-cadre, jamais remis en question par aucun politicien de quelque bord qu'il soit. Ceci démontre à quel point l'agriculture est considérée comme indispensable dans notre pays. Cela n'allait pas de soi lors des discussions des précédentes PA. Ce résultat est le fruit du travail quotidien des familles paysannes afin d'offrir des produits alimentaires de grande qualité aux consommateurs d'une part, et de l'engagement déterminé de nos organisations agricoles chargées de la défense professionnelle, d'autre part.

La PA 14-17 marque un grand pas supplémentaire dans ce que j'appelle la deuxième révolution verte. La première a été l'arrivée des engrais et de la chimie qui ont permis une forte croissance de la production. Aujourd'hui, on doit constater de plus en plus les limites de cette première révolution verte. La deuxième, que nous avons amorcée avec l'introduction de la production intégrée voilà déjà près de 20 ans, consiste à travailler beaucoup plus en harmonie avec la nature et le vivant. Cela entraînera un important travail d'adaptation de la part de l'ensemble du secteur agricole et de nombreux changements.

C'est bien connu: le changement est la seule constante de la vie, mais le changement fait peur, bouscule les habitudes, inquiète et c'est bien normal. Mais le changement offre aussi des opportunités. Sachons les saisir! Celui qui a peur du changement aura et la peur, et le changement. L'entrepreneur attentif saura saisir l'opportunité du changement.

L'exode rural s'accélère



JEAN-LUC KISSLING

Dans son ensemble, l'évolution des structures de l'agriculture est plus soutenue dans notre canton qu'en moyenne suisse. Sur 10 ans, le rythme de l'exode rural est toujours plus rapide dans le canton de Vaud qu'en moyenne suisse. Entre 2001 et 2011, en moyenne de toutes les catégories de grandeur, 1,87% d'exploitation ont disparu (Suisse: -1,62%). Le rythme semble toutefois s'accélérer puisque depuis l'an dernier, le taux de diminution atteint 2,6%. L'érosion la plus forte a lieu dans les exploitations de 20-30 ha (-3,66%).

Selon la «comptabilité cantonale» de l'agriculture, tenue par l'Office fédéral de la statistique, le revenu du secteur en 2011 est proche du résultat de l'année précédente. Mais c'est une stabilité dans la régression. Entre 2001 et 2011, l'agriculture vaudoise a perdu près de 1/3 de son revenu net, soit environ 140 millions. En Suisse, cette contraction n'atteint «que» 11,6%. Selon les estimations, 2012 devrait afficher des performances en retrait des deux années précédentes, soit à 6 à 7 millions de moins.

Prométerre et le Service cantonal de l'agriculture, ce dernier en suivant les conclusions du rapport Filagro, entendent rechercher ensemble les moyens de redonner un peu de cou-

leurs à la valeur ajoutée des principales filières de production, afin de restaurer la substance économique du secteur.

APPRECIATIONS DES RÉSULTATS GLOBAUX VAUD ET ART

et comparaison avec le revenu comparable

- Le revenu agricole (2011 : Fr. 72'305.) sert à rétribuer le capital propre de l'exploitation. Le taux d'intérêt retenu est celui des obligations de la Confédération (2011 : 1,48%). Une fois l'intérêt calculé déduit (2011 : Fr. 7'226.-), il reste le revenu du tra-

vail de la main-d'œuvre familiale. En rapport avec le revenu comparable, fondé sur la statistique des salaires, le revenu du travail agricole vaudois accuse un retard de quelque 25%.

- En moyenne des quelque 1'200 résultats comptables analysés, la prestation brute, soit le produit total, y compris celui de la para-agriculture, est de 15 à 20% plus élevé chaque année. Le revenu moyen, agricole comme du travail, est, lui, supérieur de 25 à 30% de la moyenne suisse. On peut en déduire une bonne «efficacité» de l'agriculteur vaudois. N'oublions pas cepen-

dant qu'il est à la tête, toujours en moyenne, d'un domaine 50% plus étendu que la moyenne suisse. La mise en valeur est donc moins intensive que dans le reste du pays, ce qui s'explique par les effectifs d'animaux moins importants.

N. B. : Les résultats principaux fournis par l'Observatoire économique de l'agriculture vaudoise découlent du dépouillement des comptabilités bouclées par Fidasol SA à l'aide du programme AgroTwin. Ils sont mis en comparaison avec l'échantillon suisse analysé, lui, par ART.

SOUTIEN CANTONAL AU DÉPANNAGE AGRICOLE ET FAMILIAL

TerrEmploi regroupe les activités de conseil en main d'œuvre aux exploitants agricoles, notamment le dépannage agricole et le dépannage familial (anciennement Service Rural d'entraide). Actuellement, l'Etat de Vaud participe financièrement à ces prestations et renouvelle son soutien annuellement. L'utilité, la qualité des services fournis et le succès rencontré auprès des bénéficiaires ont incité l'Etat à s'engager davantage. Une convention devrait être prochainement signée pour 5 ans. Elle garantira une participation cantonale à hauteur de 50% des coûts pour les dépannages liés à des incapacités de travail (accident, maladie, service civil ou militaire, maternité). Un dépannage agricole revient ainsi à Fr. 14.- par heure et un dépannage familial à Fr. 9.- par heure. Tous les membres et affiliés de la FRV peuvent en bénéficier.

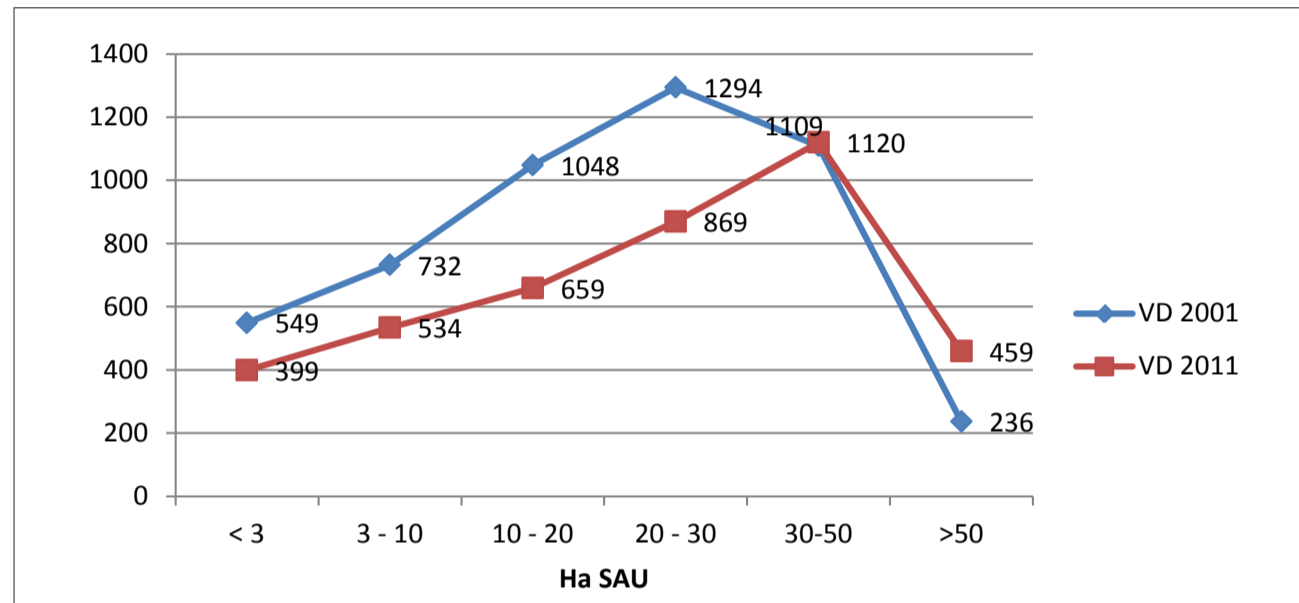
Infos : www.prometerre.ch ou 021 614 24 23.

UN SWISSNESS BÂCLÉ

Le Conseil national s'est finalement rallié au point de vue du Conseil des Etats. Il s'est prononcé pour un Swissness crédible, applicable aux denrées alimentaires dès lors qu'elles contiendront 80% de matière première d'origine helvétique – et même 100% pour les produits laitiers. La distinction entre produits hautement et faiblement transformés ne sera pas introduite. Cette base est certes réjouissante, mais pas suffisante. En effet, l'idée de prévoir des exceptions fondées sur le taux d'autoapprovisionnement videra le principe de sa substance pour toute une série de produits. Exemple: une préparation à base de volaille pourra se prévaloir du Swissness, quand bien même elle ne contiendrait que 40% de volaille suisse, les 60% complémentaires pouvant provenir de Chine ou d'ailleurs. Prométerre persévère contre cette référence au taux d'approvisionnement, afin que le Swissness serve la cause des familles paysannes en valorisant les produits véritablement suisses.

CLAUDE BAEHLER, NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT DE PROMÉTERRE

Lors de sa séance du 20 mars, le comité a désigné son nouveau vice-président, en remplacement de M. Marc Benoit, élu à la tête de Prolait en avril 2012. Il s'agit de M. Claude Baehler, 52 ans, agriculteur à Chamby, où il partage son exploitation de 66 hectares, vouée depuis 15 ans à la détention de vaches allaitantes, en association avec son fils Gilles. Très tôt en charge de responsabilités, puisqu'il a repris l'exploitation familiale à 22 ans, M. Baehler représente le secteur viande au comité de Prométerre. Il a assumé diverses fonctions au sein des organisations agricoles cantonales et est actuellement vice-président de Vache Mère Suisse.



Evolution du nombre d'exploitations dans le canton de Vaud

	VD 2001	VD 2010 ¹	VD 2011 ²	VD 2012 ³	CH 2011 ²	VD/CH en % 2011
Production de la branche agricole	1'263'903	1'132'118	1'135'587	1'121'596	10'165'852	11,17%
- Consommation intermédiaire	623'585	642'339	651'783	648'128	6'330'958	10,30%
= Valeur ajoutée brute	640'318	489'779	483'804	473'468	3'834'893	12,62%
- Consommation de capital fixe	209'684	217'489	214'206	212'512	2'129'141	10,06%
= Valeur ajoutée nette	430'634	272'290	269'598	260'956	1'705'752	15,81%
+ Paiement directs	217'729	254'983	258'137	258'952	2'912'036	8,86%
- Autres impôts sur la production	1'583	9'522	10'028	10'615	157'753	6,36%
= Revenu des facteurs	646'780	517'751	517'707	509'293	4'460'035	11,61%
- Rémunération des salariés	161'626	171'092	172'743	170'656	1'260'091	13,71%
= Excédent net d'exploitation	485'154	346'659	344'964	338'637	3'199'944	10,78%
- Fermages	26'674	27'735	27'794	27'849	234'196	11,87%
- Intérêts à payer	27'893	25'804	24'557	24'263	242'975	10,11%
+ Intérêts à recevoir	3'113	1'131	1'155	943	11'393	10,14%
= Revenu net d'entreprise (d)	433'700	294'252	293'769	287'467	2'734'165	10,74%
Paiements directs	2001	2010¹	2011²	2012³		
VD	217'729	254'983	258'137	258'952		
CH	2'452'876	2'876'449	2'912'036	2'926'131		
VD/CH en %	8,88%	8,86%	8,86%	8,85%		

Comptes économiques et régionaux de l'agriculture vaudoise et suisse

	Dépouillement centralisé ART			Résultat VD (approche statistique)		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Toutes les régions						
NB d'exploitations de l'échantillon	3'372	3'202	3'060	1'022	1'032	1'233
SAU	20,69	21,06	21,28	31,19	31,56	31,23
Surface en fermage	9,36	9,69	9,75	17,3	17,66	17,93
Actif total	859'543	873'205	897'828	808'514	823'002	83'339
Capital propre de l'exploitation	446'492	454'926	464'819	477'158	488'660	488'224
Prestation brute totale	255'656	250'181	259'834	309'702	289'293	30'982
dont paiements directs	57'924	59'874	60'864	75'920	77'351	79'238
Coûts réels	195'351	194'999	200'360	235'267	219'072	237'677
Revenu agricole	60'305	55'182	59'474	74'435	70'221	72'305
Intérêts calculés du capital propre de l'expl.	9'912	7'506	6'879	10'593	8'063	7'226
Revenu du travail	50'393	47'676	52'595	63'842	63'056	65'079
Unités de main-d'œuvre familiale (UTAF/expl.)	1,22	1,22	1,21	1,22	1,22	1,21
Revenu du travail par UTA familiale	41'184	39'149	43'507	52'330	51'686	53'785

Résultats globaux Vaud et ART et comparaison avec le revenu imposable

Déjà un millier d'exploitants vaudois inscrits pour les CQP 2014



SOPHIE CHANEL

Depuis la mi-janvier, ProConseil parcourt les campagnes pour informer les exploitants vaudois sur les modalités d'application des contributions à la qualité du paysage (CQP), nouveau programme de la future politique agricole 2014-2017. Cinq séances d'information - auxquelles ont été invités tous les agriculteurs vaudois - ont eu lieu dans différents endroits du canton. Plus de 700 agriculteurs ont répondu présents à ces rendez-vous.

ProConseil recense les inscriptions pour les contributions à la qualité du paysage (CQP) 2014 jusqu'au 31 mars 2013. Les exploitants doivent s'inscrire individuellement, même s'ils font déjà partie d'une association de réseau écologique, y compris les exploitants du projet pilote de la plaine de l'Orbe.



Un rosier en bout de ligne déploie tout son charme. Les mesures Qualité Paysage concernent aussi les viticulteurs

ORGANISATION CANTONALE

Pour rappel, la vulgarisation agricole vaudoise, en collaboration avec le Service de l'agriculture (Sagr), propose aux exploitants vaudois une coordination des projets de CQP dans le canton. Cette organisation a pour but de donner la possibilité à tous les agriculteurs du canton de prétendre aux CQP dès 2014, de créer un espace d'échange entre les régions et finalement de limiter les frais de conception. Sur la base

du Schéma directeur cantonal, notamment, neuf projets ont été identifiés: Jura, Pied-du-Jura, Rives lémaniques, Plaine de l'Orbe, Gros-de-Vaud, Jorat, Plaine de la Broye, Alpes, Plaine du Rhône. De plus, un groupe thématique se concentrera spécifiquement sur les cultures spéciales.

Chacun de ces projets sera mené par une association agricole régionale pour la qualité du paysage, dont les associations des réseaux écologiques seront les membres. Chacune d'entre elle délèguera un représentant à l'association pour la qualité du paysage de sa région. Les assemblées constitu-

tives de ces associations auront lieu à mi-avril. Ces associations seront les porteuses de projets de CQP, elles mandateront un bureau technique qui réalisera une étude paysagère de leur région. Les exploitants seront une force de proposition de mesures paysagères, mais surtout une force de décision des objectifs et mesures proposés par le mandataire. Avec un potentiel de contributions de CHF 400.00/ha de SAU et PN, les CQP s'adressent à tous les exploitants, quel que soit leur type de production. Les frais de conception seront à leur charge, et perçus d'une part au travers d'une facture de CHF 25.00/ha de SAU et PN que les inscrits recevront dès le mois de juin, et d'autre part au travers d'une retenue sur les contributions versées.

un taux minimal de participation à 50% des exploitants d'une région. Mi-mars, un millier d'agriculteurs vaudois (30%) se sont déjà inscrits pour prétendre à ces contributions en 2014. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars. Les exploitants qui désirent prétendre à ces contributions en 2014 doivent impérativement s'inscrire individuellement, même s'ils font déjà partie d'une association de réseau écologique, y compris les exploitants du projet pilote de la plaine de l'Orbe.

EN LIGNE AVEC L'OFAG

La structure d'organisation vaudoise a également été présentée à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) début mars. Le modèle proposé a suscité de l'intérêt de la part de l'administration fédérale et semble correspondre à ses directives sur plusieurs aspects: participation centrale des agriculteurs, intégration des partenaires régionaux et des services de l'Etat, et collaboration avec un bureau spécialisé.

INSCRIPTION IMPÉRATIVE

L'inscription des exploitants à ce programme est capitale pour que les projets voient le jour. En effet, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a fixé

La révolution des normes UMOS est en marche



DANIEL MILLIOD

Ces normes ressortent d'ordonnances fédérales dont la nouvelle teneur exacte n'est pas encore connue à ce jour, car la consultation à leur sujet n'a pas encore débuté. Les intentions formulées à leur propos dans le dossier initial PA 14-17 devraient toutefois être très certainement concrétisées. Cette problématique a passé relativement inaperçue jusqu'à aujourd'hui. Il est important de montrer les impacts que pourraient avoir l'adoption des nouvelles normes, à tout le moins de les esquisser.

L'unité de main d'œuvre standard (UMOS) est une notion utilisée pour de nombreuses questions agricoles. Dans le cadre du programme de la Politique agricole 2014 - 2017, il est prévu que les normes UMOS subissent d'importantes modifications.

NORMES UNITAIRES BOULEVERSÉES

Depuis leur introduction en 1999, les normes UMOS unitaires (par ha, par UGB, etc.) n'ont pratiquement pas changé. PA 2014 - 2017 devrait bouleverser le paysage, les valeurs par ha de surface agricole utile (SAU) et par unité de gros bétail (UGB), pour ne citer qu'elles, devant être drastiquement réduites. L'explication officielle à ces ajustements tiendrait à la prise en compte de la rationalisation accrue constatée sur les exploitations agricoles. Le tableau ci-dessous compare les normes actuelles avec celles proposées dans le cadre du projet PA 2014-

2017, qui pourraient probablement être reprises dans les modifications d'ordonnance prochainement mises en consultation.

CALCUL COMPARATIF DES NORMES POUR DEUX TYPES D'EXPLOITATION

- Type d'exploitation 1, exclusivement en grandes cultures:
 - SAU de 35 ha
 - 2 ha de forêt
 - Selon normes actuelles: 1.0 UMOS
 - Selon normes prévues: 0.72 UMOS



La nouvelle Politique agricole va considérablement changer les normes UMOS

Eléments	Aujourd'hui		Proposition		Modification en %
	Unité	UMOS/unité	UMOS/unité		
SAU sans cultures spéciales	ha	0.028	0.020		-29
Cultures spéciales sans surfaces viticoles en déclivité	ha	0.300	0.300		0
surfaces viticoles en déclivité/terrasses	ha	1.000	1.000		0
Vaches laitières, brebis laitières et chèvres laitières	UGB	0.043	0.036		-16
Porcs à l'engrais, porcs de renouvellement > de 25 kg	UGB	0.007	0.007		0
Porcs d'élevage	UGB	0.040	0.020		-50
Autres animaux de rente	UGB	0.030	0.025		-17
Terrains de 18 à 35% de déclivité (montagne et des collines)	ha	0.015	0.015		0
Terrains > 35% de déclivité (montagne et des collines)	ha	0.030	0.030		0
Bio SAU sans cultures spéciales	ha	0.006	0.004		-29
Bio SAU sans surfaces viticoles en déclivité/terrasses	ha	0.060	0.060		0
Bio SAU surfaces viticoles en déclivité/terrasses	ha	0.200	0.200		0
Arbres fruitiers haute-tiges	pièce	0.001	0.001		0
Supplément: pommes de terre	ha	0.045	0.036		-20
Total UMOS					-16.3

- Type d'exploitation 2, avec un assemblage mixte et du bétail laitier:
 - SAU de 25 ha
 - 12 vaches laitières sans remonte
 - Selon normes actuelles: 1.23 UMOS
 - Selon normes prévues: 0.96 UMOS
- Attention: le calcul des UMOS fait dans le décompte annuel des paiements directs n'est pas nécessairement le même que celui résultant d'une analyse au plan du droit foncier rural.

Nous les rappellerons ci-après, afin que chacun puisse être sensibilisé sur le thème qui pourrait le concerner.

- Paiements directs: seuil minimal pour les octrois, plafonnement par UMOS.
- Crédits d'investissement: seuils différenciés pour que les institutions de crédits d'investissement puissent entrer en matière, y compris pour l'aide initiale.
- Droit foncier rural: reprise à la valeur de rendement uniquement pour les entreprises agricoles (1.0 UMOS), droits de préemption.
- Bail à ferme agricole: obligation de l'approbation des baux d'entreprises.
- Aménagement du territoire: constructions pour des activités accessoires non agricoles réservées aux entreprises agricoles.

SEUILS CONSERVÉS

De nombreux seuils existent en relation avec les UMOS. Dans le cadre de PA 2014-2017, ces seuils ne sont pas remis en question, étant constaté que les exploitations devront être plus grandes ou plus intensives pour continuer à les atteindre.

Denis Candaux, un pionnier à Premier



JACQUES-HENRI ADDOR

L'histoire de Denis Candaux n'est pas banale. Tissée d'imprévus, de problèmes, de bonnes et de moins bonnes fortunes, elle apporte la démonstration d'une diversification intelligente, respectueuse de l'environnement et des ressources énergétiques. Mais commençons par remonter le temps...

NOUVELLE ORIENTATION

Comme son fils ne s'est pas intéressé à l'agriculture au-delà de son apprentissage, en 2002, Denis Candaux décide d'arrêter les vaches laitières. Elles lui donnent trop de travail pour lui tout



Les copeaux sont acheminés de la réserve à la chaudière en permanence

Premier, village reculé, adossé aux bois magnifiques et patrimoniaux du pied du Jura. Denis Candaux s'y est lancé dans une diversification prometteuse : au terme de transformations significatives, il dispose d'une centrale de production de chaleur à bois déchiqueté qui fournit l'énergie à neuf appartements, au collège et aux locaux communaux.



La chaudière à bois déchiqueté installée chez Denis Candaux alimente neuf appartements et les locaux de la commune de Premier

seul, mais pas assez pour pouvoir engager un employé. Des clients, quatre à ce jour, lui confient leurs génisses, 80 à 100 bêtes qui vivent dans les stabulations adjacentes. En parallèle, il exploite 42 hectares, une partie en pâturages, une autre en céréales ou en herbe, le solde restant en prairie, car fait de terres difficilement cultivables.

La reconversion de l'exploitation sans bétail laitier et la construction de la stabulation laisse la place pour faire de la salle de traite un local à bois, et de la chambre à lait une chaufferie. Il y installe une première chaudière à bois

pour chauffer et fournir l'eau chaude sanitaire aux deux, puis trois appartements de la ferme.

« À Nouvel An 2009, le chauffage à mazout des voisins empestait tout le quartier », se souvient Denis Candaux. « C'est là que je me suis dit qu'il fallait essayer d'arrêter avec le mazout et mieux exploiter la forêt qui nous entoure. » Il propose auxdits voisins de monter ensemble une centrale de production de chaleur. Les voisins veulent bien d'un chauffage plus propre et moins cher, mais sans risquer un centime dans les études préalables.

LA FORÊT, SOURCE D'ÉNERGIE

L'agriculteur se tourne alors vers la municipalité. La commune de Premier produit 2'000 m³ de bois par an, autant en faire quelque chose. Et comme il faut de toute façon faire ouvrir la route pour raccorder les égouts au collecteur, ce serait l'occasion de tirer les 50 mètres de tuyaux qui apporteront l'eau chaude au collège. Entre temps, un autre voisin se montre intéressé par le projet. Désaffecté, le collège voit ses salles de classe progressivement transformées en appartements. La commune y conserve ses locaux.

La municipalité y voit la chance de se libérer du mazout, toujours plus cher, et d'utiliser son propre bois. N'ayant pas d'employé communal, elle bénéficiera de la collaboration de Denis Candaux. L'étude est concluante, l'agriculteur rassemble son financement (200'000 francs), complété par un crédit communal pour le raccordement du collège (40'000 francs), les travaux peuvent commencer. Et depuis l'automne dernier, après l'installation de la nouvelle chaudière – de 130 KW –, ce sont quelque 20 habitants de Premier qui sont chauffés au bois. « Jusque-là,

les voisins ne savaient pas ce que c'est d'avoir chaud le matin en se levant... », conclut Denis Candaux.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Les arbres abattus (foyard, frêne, chêne, de préférence au sapin, moins calorifique) sont hachés encore verts. En tas, les copeaux obtenus vont sécher en fermentant. Denis Candaux en remplit une fois par mois sa « caisse à bois », un local à côté de sa stabulation équipé d'un système de brassage qui alimente la chaudière en permanence. Une fois brûlé, le bois ne laisse que des cendres récoltées dans un conteneur de 200 l, à vider toutes les six semaines.

L'installation est pilotée par ordinateur, avec une large gamme de possibilités de réglages et de systèmes de sécurité. À raison de 2,5 m³ par KW et par an, Denis Candaux s'attend à une consommation de 250 à 300 m³ de bois déchiqueté par année. La part d'énergie grise de ce système de chauffage n'est que de 3%, contre 10 à 12% pour les pellets..

Besoins en eau d'irrigation dans le canton de Vaud



JOSEPH MASTRULLO

Sur l'ensemble du canton de Vaud, 2'753 ha de cultures sont irriguées en années normales et 4'702 ha en années sèches, soit 3 à 4% de la surface agricole utile du canton (110'000 ha). La surface totale des périmètres d'irrigation recensés atteint près de 18'000 ha.

Nombre d'irrigants dans le canton	473	
Surface des périmètres d'arrosage	17'956	ha
Surface irriguée - Année normale	2'753	ha
Surface irriguée - Année sèche	4'702	ha
Apport en eau d'irrigation - Année normale	3'145'171	m ³
Apport en eau d'irrigation - Année sèche	5'273'022	m ³

L'irrigation dans le canton de Vaud (données de base)

Selon la pluviométrie, l'irrigation mobilise entre 3.2 et 5.3 Mio de m³ d'eau par année. La disponibilité de certaines ressources étant insuffisante, les besoins effectifs atteignent 5.5 Mio de m³ en années sèches, ce qui équivaut à 1/100 du volume du lac de Morat (550 millions de m³).

Ces résultats montrent que la majorité des cultures nécessitant de l'irrigation sont localisées à proximité des ressources et que les quantités d'eau disponibles sont généralement suffisantes. Le modeste déficit en eau d'irrigation (300'000 m³ par an) résulte aussi de l'adaptation des assolements et des variétés à la disponibilité de la ressource. La Broye et le Gros-de-Vaud/Menthue sont les seules régions touchées par

Les changements climatiques et les sécheresses estivales sont toujours plus marqués. Les agriculteurs doivent recourir à l'irrigation pour assurer la qualité et les rendements de leurs récoltes. À la demande de la division des améliorations foncières du Service du développement territorial, Mandaterre a réalisé une étude sur les besoins en eau d'irrigation, dont voici une synthèse des résultats.

des déficits en eau d'irrigation en année sèche. Ces déficits concernent principalement la pomme de terre (174'200 m³) et, dans une moindre mesure, les cultures maraîchères et d'autres cultures comme les betteraves, les endives et le tabac. Dans ces deux régions, les rivières constituent la principale ressource en eau d'irriga-

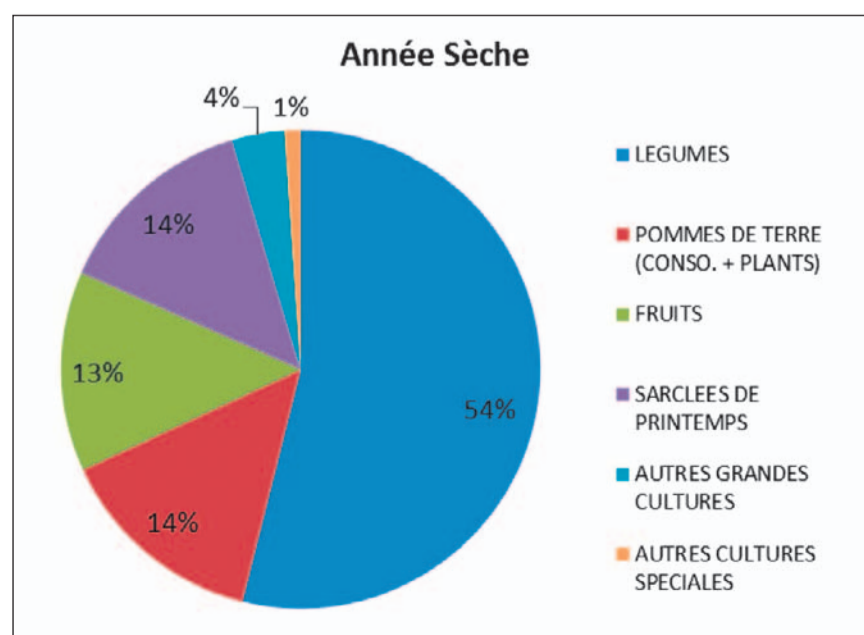
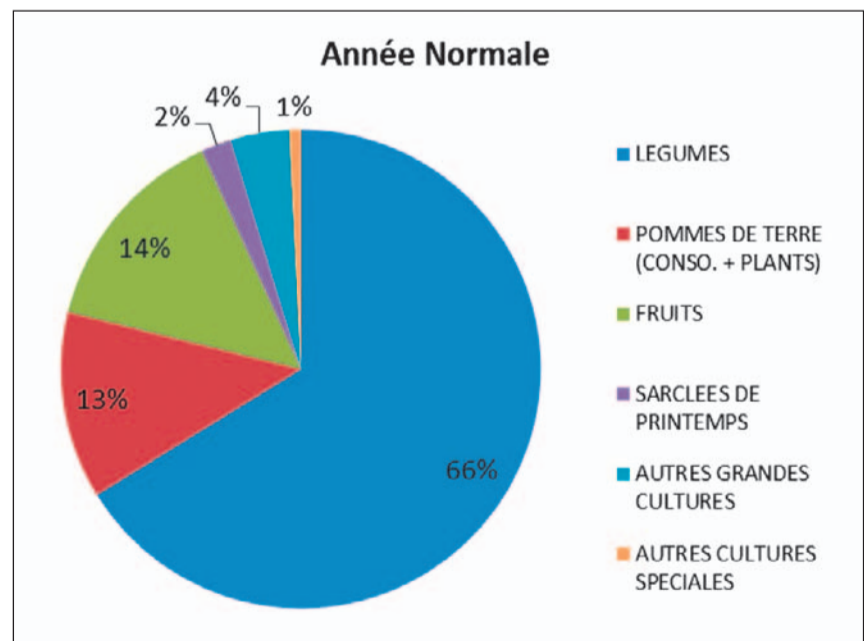
tion et sont soumises à des restrictions de pompage en année sèche. Diverses études de faisabilité et projets sont en cours dans ces régions en vue d'améliorer la situation (bassins de rétentions, pompages dans le lac de Neuchâtel). La majorité des surfaces de légumes (94-97%) et de fruits (87-88%) sont irriguées. S'agissant de la pomme de terre (production de plants inclus), la proportion de surface irriguée est de 38% en année normale et 43% en année sèche. Les sarclées de printemps sont très peu irriguées en année normale (1.5 % des surfaces). En année sèche, près de 9% de ces cultures sont irriguées. Exception faite des cultures pérennes, la grande majo-

rité des cultures irriguées sont des cultures dites « d'été », c'est-à-dire des cultures mises en place au printemps et dont la période principale de croissance ou/et les stades phénologiques critiques (p. ex. floraison) coïncident avec les périodes les plus sèches et chaudes de l'année.

Les besoins moyens en irrigation par unité de surface varient fortement selon la culture, la variété et la région de production. Toutes régions confondues, les besoins annuels moyens en année sèche des principales cultures sont de 2'680 m³/ha pour les légumes, 1'140 m³/ha pour les pommes de terre, 944 m³/ha pour les fruits et 507 m³/ha pour les sarclées de printemps. À raison de 25 mm par apports, le nombre de tours d'arrosage varie donc de 2 (sarclées) à 11 par an (légumes).

CONCLUSION

Avec 81-93% des apports totaux en eau, les légumes, les fruits et les pommes de terre sont les trois principales cultures pour lesquelles des infrastructures d'irrigation sont généralement mises en place. À l'échelle du canton, on observe globalement une bonne adéquation entre la disponibilité des ressources en eau en années sèches et la localisation des cultures irriguées. Dans La Broye et le Gros-de-Vaud/Menthue toutefois, des solutions devront être trouvées afin d'améliorer la situation. Dans ces régions, divers projets sont d'ores et déjà à l'étude ou en cours de réalisation.



Part des principaux types de cultures dans les apports totaux en eau d'irrigation